



B.P. 404
L-2014 LUXEMBOURG

RCSL n° F8599
www.donenconfiance.lu
contact@donenconfiance.lu

Communiqué de presse 14 mai 2014

L'a.s.b.l. « Don en Confiance Luxembourg » présente la nouvelle composition de son Conseil d'Administration et rappelle ses missions.

Suite à l'assemblée générale annuelle de 2014, le Conseil d'Administration de l'a.s.b.l. « Don en Confiance Luxembourg » vient de désigner ses président, vice-président, secrétaire et trésorier pour les 3 prochaines années. La nouvelle **composition du Conseil d'Administration** se présente comme suit : Tom Bellion (Président), Ernest Cravatte (Vice-Président), Michel Colin (Secrétaire), Philippe Streff (Trésorier), Martine Bück, Jules Geisen, Anne Goeres, Danielle Hansen-Koenig, Charles Kaufhold (Membres).

« Don en Confiance Luxembourg » remercie vivement les administrateurs sortants : Jean Hamilius, Paul Diederich, Pierre Gramegna, Frantz Charles Müller et Marie-Paule Prost-Heinisch de leur précieuse collaboration au cours des dernières années.

La **composition du Comité des Sages** reste la même : Jacques Santer (Président), Colette Flesch (Vice-Présidente), Albert Hansen, Erna Hennicot-Schoepges, Paul Kremer, Jacques Loesch, Alain Meyer (Membres). Le rôle du Comité des Sages est d'assister et de conseiller le Conseil d'Administration, notamment en donnant son avis sur l'admission et l'exclusion des membres ainsi que dans le cadre du contrôle du respect par les membres de leurs obligations définies dans le 'Code de bonne conduite'.

Parce que chaque donateur a le droit de savoir comment est dépensé son argent et s'il est bien géré, et parce que chaque fondation, chaque association, a un devoir envers ses donateurs, l'a.s.b.l. « Don en Confiance Luxembourg » a vu le jour en janvier 2011. L'a.s.b.l. a pour mission de développer et de promouvoir son 'Code de bonne conduite', d'en contrôler le respect, d'attribuer la qualité de membre à un organisme postulant et de retirer cette qualité si besoin en était. Tous

les membres de l'a.s.b.l. « Don en Confiance Luxembourg » s'engagent à respecter un '**Code de bonne conduite**' qui repose sur les 6 principes fondamentaux suivants:

1. les droits des donateurs,
2. une gestion désintéressée,
3. une gestion rigoureuse,
4. des actions de communication irréprochables,
5. des actions de collecte de fonds irréprochables,
6. une transparence financière à l'égard des donateurs.

L'a.s.b.l. « Don en Confiance Luxembourg » se compose des **25 organismes membres suivants** : A.T.P. a.s.b.l., Autisme Luxembourg a.s.b.l., Care in Luxembourg a.s.b.l., Christian Solidarity International a.s.b.l., Croix-Rouge Luxembourgeoise, Doheem Versuergt a.s.b.l., EPI a.s.b.l., Fondation Alzheimer, Fondation Autisme Luxembourg, Fondation Cancer, Fondation Caritas Luxembourg, Fondation Chrëschte mam Sahel, Fondation Elisabeth, Fondation EME Ecouter pour Mieux Entendre, Fondation Hëllef fir d'Natur, Fondation Jean Hamilius Jr., Fondation Kräizbiereg, Fondation Kriibskrank Kanner, Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf, Fondation Ste Zithe, HELP a.s.b.l., Omega 90 a.s.b.l., ONG Unity Foundation, SOS Faim Luxembourg a.s.b.l., SOS Villages d'Enfants Monde a.s.b.l.

- Toute **personne intéressée** à en savoir plus sur le Code de bonne conduite et sur l'a.s.b.l. 'Don en Confiance Luxembourg', peut consulter le site www.donenconfiance.lu, s'adresser à un des membres adhérents ou à contact@donenconfiance.lu .
- Toute **réclamation d'un donateur** concernant un point du code qui n'aurait pas été respecté par un organisme membre de 'Don en Confiance Luxembourg' peut être adressée à :
Comité des Sages
Don en Confiance Luxembourg a.s.b.l.
B.P. 404
L-2014 Luxembourg
- Tout autre organisme faisant appel à la générosité du public du secteur social, humanitaire ou environnemental, intéressé à **devenir membre de l'a.s.b.l.**, peut, pour en connaître les modalités, s'adresser à:
Don en Confiance Luxembourg a.s.b.l.
B.P. 404
L-2014 Luxembourg